



Commune de Vuisternens-devant-Romont

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 5 mai 2025, 20h00 Salle communale, La Joux

Présidence :	M. Jacques Dumas, Syndic
Citoyennes et citoyens actifs :	1'806 convoqués par voie de « tout-ménage »
Citoyennes et citoyens présents :	64 (3.54%) y compris les membres du Conseil communal
Personnes externes :	2
Scrutateurs nommés :	M. Daniel Equey pour les 1 ^{ère} et 2 ^{ème} rangées ainsi que la table du Conseil communal Mme Claudine Matthey pour les 3 ^{ème} et 4 ^{ème} rangées Mme Jocelyne Dupraz pour les 5 ^{ème} et 6 ^{ème} rangées
Citoyennes et citoyens excusés :	Dr Brigitte Butty M. Jérôme Bifrare M. Frédéric Richoz Mme et M. Julie et Eric Monney Mme et M. Sidonia Heldstab-Guyot et Patrice Guyot
Tractanda :	Selon convocation du 15 avril 2025

M. le Syndic Jacques Dumas débute l'assemblée. Le Conseil communal adresse ses salutations et se fait un plaisir de mériter la présence des citoyennes et citoyens présents. Il salue particulièrement tous les jeunes ayant obtenu leur majorité et les nouveaux citoyens arrivés dans la commune et leur souhaite la bienvenue en qualité de citoyennes et citoyens actifs.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que le compte-rendu des délibérations soit le plus fidèle possible, l'assemblée sera enregistrée.

Cette assemblée a été convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et en préambule, M. le Syndic demande si les citoyennes et citoyens ont des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour. Cela n'étant pas le cas, l'assemblée communale est officiellement ouverte, il est 20h 02.

M. le Syndic demande aux personnes qui désirent intervenir d'attendre qu'un micro leur soit apporté et de se présenter par leur nom et prénom.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024

1.1 Approbation

Le procès-verbal était à disposition à l'administration communale et sur le site internet de la commune pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal à main levée.

Vote : Le procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2024 est approuvé par 63 voix et 1 abstention.

M. le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction du document.

* * * * *

2. Comptes 2024

M. le Syndic annonce que les comptes 2024 ont été communiqués dans le bulletin communal et sur le site internet de la commune. Il passe la parole à Mme Joëlle Beaud, responsable du dicastère des finances, pour une présentation des différents chapitres. Des questions pourront être posées au fur et à mesure.

2.1 Présentation des comptes de résultats et d'investissements

Mme Joëlle Beaud débute en annonçant que les comptes de résultats 2024 se clôturent avec des charges pour un montant de CHF 12'943'071.29 et des produits pour un montant de CHF 12'701'312.98 soit un excédent de charges de CHF 241'758.31 après apport de la réserve de revalorisation, sans quoi le résultat présenterait un excédent de charges de CHF 886'595.16.

Le budget 2024 prévoyait un excédent de charges de CHF 1'533'420.-. Les importantes différences s'expliquent par :

- une bonne maîtrise des charges propres,
- des charges liées globalement plus basses que le budget 2024,
- des charges relatives à l'électricité et le mazout moins élevées,
- des charges relatives aux intérêts plus basses, car il y a eu moins d'emprunts et les taux ont été meilleurs que ceux pris en compte lors de l'élaboration des budgets,
- une estimation des impôts sur les personnes physiques des années précédentes de CHF 800'000.- dans le but d'éviter une réserve latente en raison du retard considérable du Service cantonal des contributions.

A titre comparatif, un graphique démontrant les comptes 2024 et les budgets 2024 est présenté. Toutes les classes affichent un meilleur résultat que prévu au budget, à l'exception de la prévoyance sociale.

Mme Beaud poursuit avec la présentation et l'explication des quelques augmentations par classe administrative.

0 Administration générale

- 0290.3111.00 Achat de machines, appareil, outils : le steamer du Café de l'Union a dû être remplacé car les coûts de réparation de l'ancien étaient trop élevés.

1 Ordre et sécurité

- Une différence en notre faveur s'explique en raison de la vente d'un dernier véhicule du CSPI Glâne-Est durant l'année 2024.

2 Formation

- Beaucoup de charges liées relatives aux écoles primaires et secondaires ont été moins élevées qu'initialement prévues et améliorent l'état du chapitre.

5 Social

- Les comptes de l'entente sociale intercommunale sont insérés dans les comptes communaux. Une augmentation globale des coûts du service justifie le montant supérieur de CHF 88'016.58. Ces charges sont réparties entre toutes les communes membres de l'entente, il s'agit de charges liées.
- M. Jean-Paul Buchillier demande s'il y a un regroupement des offices, si l'antenne de Vuisternens est encore existante et si elle ne gère que notre commune ou d'autres. Mme Joëlle Beaud répond que le service de Vuisternens est toujours en fonction. Des discussions sont en cours concernant l'organisation future des services sociaux au niveau cantonal. L'entente comprend la gestion d'autres communes du district telles que Siviriez, Villorsonnens et Villaz... Il estime que cette augmentation est très importante, Mme Beaud répond qu'effectivement, les charges relatives au social sont en nette augmentation, pas uniquement pour notre secteur mais pour le domaine social en général.

6 Trafic et télécommunications

- Malgré une charge incompressible de CHF 991'000.- relative à la reprise de la Route de Villariaz par le Canton, le chapitre présente une différence d'environ CHF 130'000.- en notre faveur, en raison de différents paramètres aléatoires comme le déneigement.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

- 7101.3143.000 Entretien et rénovation du réseau d'eau : une différence de CHF 30'000.- s'explique en raison d'une fuite d'eau au quartier des Eperleires, à Villariaz, ainsi que l'étude hydrogéologique établie.

L'assemblée n'ayant aucune question sur les comptes de résultats, Mme Joëlle Beaud présente ensuite une synthèse des investissements au 31 décembre 2024 :

- Aménagement de la cour d'école : le solde de CHF 4'000.- de la subvention obtenue par la Fondation Roger Federer a été versé et l'investissement a été clôturé.
- Chemin piétonnier des Eperleires, à Villariaz : l'investissement était encore en cours en raison de la finalisation du chantier en début d'année.
- Réfection des routes AF : peu d'investissements ont été réalisés, indépendamment de la volonté du Conseil communal, mais en raison du temps d'attente pour la validation des subventions par les services de Grangeneuve. Le dossier est actuellement en phase de finalisation auprès de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Une décision devrait être délivrée dans le courant du mois de mai, ce qui permettrait de débiter les travaux avant les vacances d'été. Tenant compte du retard accumulé, il a été décidé de réaliser les travaux des quatre tronçons routiers simultanément et non sur plusieurs années, comme initialement prévu.
- Réfection de la Route des Chaffaz, à Sommentier : l'investissement est encore en cours mais la majorité des travaux ont été réalisés.
- Eaux claires routes AF : il s'agit du même investissement que pour la réfection des routes AF mais une part est comptabilisée dans le chapitre des eaux.
- Transfert de route au patrimoine financier : la reprise de la Route de Villariaz par le Canton a nécessité une écriture comptable pour transférer l'objet du patrimoine administratif au patrimoine financier et ainsi pouvoir sortir l'élément du bilan.
- Abri forestier aux Communs-Dessus, à La Joux : la construction est à bout touchant.

Le total des charges se monte à CHF 439'217.73 et celui des produits à CHF 1'051'035.90. Cela représente un solde pour balance négatif de CHF 611'818.17. En finalité, peu d'investissements ont été réalisés mais indépendamment de la volonté du Conseil communal.

- M. Jean-Paul Buchillier revient sur la réfection de l'Impasse de la Berleire dont le crédit avait été voté il y a deux ans, qu'en est-il ? Mme Joëlle Beaud répond que cette route fait partie du lot AF qui sera réalisé dès la validation des subventions par l'OFAG.
- M. Jean-François Girard relève que du gravier a été ajouté sur des bandes d'accotement à la Route Chaffaz alors que ce n'était pas prévu initialement et d'autre part, qu'un dégât est constaté sur la nouvelle route, à la suite des fortes intempéries. Comment les réparations sont-elles prévues ? Mme Joëlle Beaud répond que les dégâts ont été causés par un camion, les travaux de remise en état sont en cours. M. Martin Rosat explique que lors de la création de la nouvelle route, il a été constaté qu'une place d'évitement manquait. Elle sera goudronnée lors de la réalisation des travaux de remise en état de la route.

Mme Joëlle Beaud présente le récapitulatif du bilan. La principale différence est l'écriture de sortie des CHF 991'000- relatifs à la reprise de la Route de Villariaz par le Canton. Au niveau des passifs, le prélèvement de la réserve a été effectué. En finalité, la Commune dispose d'un capital propre non affecté de CHF 5'379'124.20, qui correspond à la fortune de la Commune au 31 décembre 2024. Elle précise qu'il s'agit d'un résultat comptable.

Aucune question n'étant posée, M. le Syndic remercie Mme Joëlle Beaud pour la présentation effectuée.

2.2 Rapport de la commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision

La parole est donnée à M. Jean-Claude Dumas, président de la commission financière pour la lecture du rapport établi le 30 avril 2025.

Comptes de résultats et d'investissements 2024

La vérification des comptes a été confiée à l'organe de révision externe, à savoir la Fiduciaire Fiducum SA à Marly. Celle-ci a procédé à l'audit des comptes annuels comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie. Le rapport d'audit, établi en date du 27 mars 2025, atteste que les comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales. En conséquence, l'organe de révision recommande leur approbation par l'assemblée communale.

Les membres de la Commission financière se sont réunis avec le Conseil communal le 9 avril 2025 afin d'assister à la présentation des comptes de l'exercice 2024. Ceux-ci nous ont été exposés par Mme Joëlle Beaud, responsable des finances, et Mme Monique Nissille, administratrice des finances, qui ont apporté des clarifications sur certains points relatifs à l'exercice sous revue.

Conformément aux attributions qui lui sont confiées, la Commission financière a examiné le bilan, le compte de résultats et le compte des investissements de l'exercice 2024.

Compte de résultats

L'exercice 2024 présente une perte de fonctionnement de CHF 241'758.31, après prise en compte du produit issu de la dissolution de la réserve fictive du patrimoine administratif (CHF 644'836.85), résultat final bien meilleur que le déficit projeté de CHF 1'533'420.00 du budget 2024. Par ailleurs, un amortissement extraordinaire de CHF 991'883.50 a été comptabilisé, en lien avec la reprise de la route de Villariaz par le canton.

Compte des investissements

Le compte des investissements pour l'année 2024 présente un excédent de charges de CHF 611'818.17 pour un total d'investissements réalisés de CHF 439'217.73.

L'année écoulée a été relativement calme en matière d'investissements. Trois projets ont été achevés, tandis que cinq autres sont reportés sur 2025, en raison notamment de contraintes administratives. Par ailleurs, les travaux de réfection des chemin AF – étape 3, votés en décembre 2022, n'ont toujours pas débuté à ce jour.

La Commission financière insiste sur l'importance d'assurer un suivi étroit des projets reportés afin de garantir leur réalisation dans les meilleurs délais, ceci afin d'éviter des décalages financiers entre le moment de l'acceptation du projet par l'assemblée et sa réalisation effective. Nous comptons sur la vigilance du Conseil communal afin de permettre une gestion anticipative et maîtrisée de nos investissements.

Sur la base des travaux de l'audit externe et de ses propres vérifications, la Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2024 tels que présentés.

La Commission financière tient à saluer l'effort déployé par chaque dicastère pour contenir les dépenses et optimiser les ressources communales. Elle adresse ses remerciements au Conseil communal, et plus particulièrement à Mmes Joëlle Beaud et Monique Nissille, pour l'excellente tenue des comptes et la bonne maîtrise du contentieux.

2.3 Approbation

M. le Syndic demande aux citoyennes et citoyens d'approuver ces comptes par main levée en précisant que le Conseil communal s'abstient de voter en référence à l'article 18 alinéa 3 de la Loi sur les communes.

Vote : L'assemblée approuve les comptes 2024 à l'unanimité.

3. Crédit supplémentaire de CHF 32'000.- au budget 2025 pour la mise à jour du système de télégestion du réseau d'eau potable

3.1 Présentation de l'objet

M. Thomas Oberson donne un explicatif chronologique depuis décembre 2023 des étapes passées jusqu'à la demande du crédit supplémentaire ainsi que des échanges eus avec le prestataire RMC Tableaux SA.

Décembre 2023 :

- Réception d'une offre de RMC Tableaux SA pour le renouvellement de la télégestion, télécommande, visualisation, mise à jour de la programmation, transmission de données avec les stations externes.
- Montant de l'offre : CHF 26'272.05.

Janvier 2024 :

- Réception d'un courrier de RMC Tableaux SA expliquant la problématique des abonnements Swisscom qui ne sont pas prévus pour une utilisation « machine-to-machine » et le souhait du prestataire de développer un partenariat direct avec Swisscom pour résoudre les désagréments potentiels liés aux clauses d'utilisation. Notre commune possède plusieurs installations avec le type d'abonnements concernés.

Février 2024 :

- Réponse de la commune annonçant son intérêt par le partenariat développé entre RMC Tableaux SA et Swisscom.

Janvier 2025 :

- Réception d'un courrier de RMC Tableaux SA pour la proposition des abonnements en partenariat avec Swisscom, y compris une explication annonçant que les anciens systèmes, dont les nôtres, ne sont pas compatibles avec la 4G et doivent être remplacés. Il a été demandé à RMC Tableaux SA de mettre à jour l'offre du mois de décembre 2023.

Mars 2025 :

- Réception de l'offre mise à jour de RMC Tableaux SA d'un montant de CHF 30'436.25.
- Bien qu'il y ait une légère augmentation de 3%, elle s'explique surtout sur le fait que RMC Tableaux SA s'était trompé dans l'addition des positions dans son offre remise en décembre 2023 qui aurait dû être de CHF 29'465.20.
- Conscient de sa limite de compétence financière fixée à CHF 30'000.-, le Conseil communal a demandé à RMC Tableaux SA sous quel délai doivent être réalisés les travaux par rapport à la compatibilité des systèmes afin de pouvoir planifier cet investissement dans le budget. Malheureusement, les systèmes actuels utilisent la 3G et celle-ci sera abolie au 31 décembre 2025. Il n'y a pas d'autre choix que de remplacer les systèmes dans le courant de cette année.

Avril 2025 :

- Discussion avec RMC Tableaux SA qui fait un geste supplémentaire pour s'excuser de son erreur dans la première offre, nouveau montant de CHF 29'141.10 + TVA soit un montant TTC de CHF 31'501.50.
- Le temps de réalisation des travaux de la commande à la mise en service est de trois à quatre mois.

En cas d'acceptation du crédit par l'assemblée, les travaux seront réalisés entre cet été et cet automne afin d'assurer la fourniture en eau.

- M. Michel Mory ne comprend pas le montant supplémentaire demandé.
M. Thomas Oberson répond que l'investissement total des travaux nécessaire à l'adaptation du système actuel se monte à CHF 31'505.50. La limite de compétence financière du Conseil communal étant fixée à CHF 30'000.-, l'accord de l'assemblée communale est nécessaire. Il s'agit d'une augmentation du budget de résultats 2025 de CHF 32'000.-.
- M. Bryan Vieira Dias demande pourquoi ne pas directement envisager l'adaptation du système par une autre technologie plus avancée ou directement en 5G pour éviter de se retrouver dans la même situation dans quelques années, lorsque la 4G sera obsolète. Ainsi, un investissement plus conséquent serait demandé mais permettrait une plus longue utilisation des installations à futur.
M. Thomas Oberson répond que la question s'est posée au sein du Conseil communal et la demande a été faite à RMC Tableaux SA de fournir une offre directement avec le système de 5G. La réponse est négative car cette technologie n'est pas disponible partout sur le territoire et la programmation et le système fournis par RMC Tableaux SA ne sont pas encore compatibles avec cette technologie. A ce jour, aucune date de fin n'est annoncée pour la 4G.

3.2 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Jean-Claude Dumas, président de la commission financière pour la lecture du rapport établi le 28 avril 2025.

Le mercredi 9 avril 2025, le Conseil a présenté à la Commission financière une demande de :

- crédit supplémentaire de CHF 32'000.-, destinée à financer la mise à jour du système de télégestion du réseau d'eau potable.

Sur la base des informations reçues, la Commission financière émet un préavis favorable à l'octroi de ce crédit, qui dépasse le seuil de compétence du Conseil communal, ainsi qu'à la modification correspondante au budget 2025.

3.3 Approbation

M. le Syndic demande aux citoyennes et citoyens d'approuver le crédit supplémentaire de CHF 32'000.- au budget de résultats 2025 pour la mise à jour du système de télégestion du réseau d'eau potable.

Vote : L'assemblée approuve le crédit supplémentaire de CHF 32'000.- au budget 2025 par 63 voix et 1 abstention.

4. Divers

M. le Syndic donne la parole aux citoyens qui souhaiteraient s'exprimer.

- M. Jean-Pierre Vaucher explique que la fibre optique est incontournable à ce jour. Elle est nécessaire pour la profession, les loisirs et la télévision. Elle ne coûte rien, ni à la commune, ni à tout un chacun qui a la possibilité de la mettre gratuitement dans son appartement. Il pense que le moment est venu de poser la fibre optique à Vuisternens, d'autant plus que c'est une commune importante et que bientôt toutes les communes fribourgeoises seront connectées. M. Martin Rosat revient sur l'objet et explique qu'à ce jour, la FTTS (fibre jusqu'à la rue) a été déployée sur la commune selon le plan de développement établi il y a quelques années. Selon renseignements pris ce jour auprès de Swisscom, aucun déploiement en FTTH n'est prévu d'ici à 2030 sur le territoire communal. Toutefois, si à titre privé, une personne souhaite raccorder son bâtiment avec la technologie FTTH, il peut le faire à ses frais, depuis la rue jusqu'à la maison.
M. Jean-Pierre Vaucher trouve dommage qu'on ne profite pas de raccorder la commune en FTTH comme c'est le cas, gratuitement, dans certaines communes.
M. Martin Rosat répond que ce n'est pas la question de vouloir réaliser ou pas ces travaux mais tenant compte du service fourni à ce jour avec la FTTS, la commune est considérée comme suffisamment desservie et ne fait pas partie des communes à développer ni par Swisscom ni par ftth fr. La Neirigue n'avait pas pu faire partie du lot en raison de son éloignement, dès lors, le village a pu être desservi en FTTH lors du raccordement des communes voisines.
- M. Jean-François Girard revient sur une annonce faite à l'administration communale concernant l'entretien d'un ruisseau situé à la jonction des anciens villages de Sommentier, Les Ecasseys et Lieffrens. Le cours d'eau est obstrué par des branches à la hauteur du pont. En cas de fortes précipitations, le ruisseau déborde sur le chemin utilisé par de nombreux vététistes et promeneurs. Il estime que la commune a le devoir d'effectuer un curage et si elle n'est pas en mesure de le faire, qu'elle fasse appel à la protection civile ou à des civilistes.
M. Martin Rosat en prend bonne note et demande que l'endroit exact soit retransmis pour que le nécessaire soit effectué rapidement.

- M. Christian Richoz indique qu'au-dessus de Lieffrens, à l'entrée de la forêt en prenant le chemin en direction des Mettraux, une pile de bois estimée à 1'000 – 1'200 m³ y est entreposée depuis l'année dernière. Il demande à qui appartient ce bois et s'il est à la commune, est-ce qu'il a été vendu ou non, qu'en est-il ?

M. Martin Rosat se renseignera auprès de la Corporation Glâne-Farzin. Si le bois est communal, il s'assurera qu'il soit utilisé dans les meilleurs délais.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie les personnes présentes pour leur participation et l'intérêt porté aux affaires communales. Le Conseil communal et le personnel communal souhaitent à tous un été plein de belles surprises. M. le Syndic invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 20h41.

Le syndic J. Dumas

La secrétaire V. Menoud